

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 FEVRIER 2018

Etaient présents : SIMONNET Louis, JAY Karen, BERNABE André-Philippe, VACHER Thierry, PREBET Marc, BARALON Dominique, FRUCHARD Yves, VILLATTE Sandrine.

Absents excusés : CASSAN Isabelle
JAMET Nathalie
NAVE Christophe
PICHON Cécile
POULY Sarah

Absent : GERENTON Sébastien

Il a été procédé à la délibération concernant le dossier DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) nouvelle rue tronçon « cimetière-route de Cublaise » et les questions diverses.

1 – Dossier DETR nouvelle rue, tronçon « cimetière-route de Cublaise »

Le projet de tronçon de la nouvelle rue et notamment le dossier DETR ont été déposés en sous-préfecture le 8 janvier 2018 au titre d'une création de voirie communale.

Concernant le plan de financement proposé, la sous-préfecture ne peut satisfaire le montant de DETR demandé au vu des dépenses non subventionnables et propose de présenter 2 dossiers :

- Un au titre d'une création de voirie communale
- Un au titre de l'aménagement du bourg

Les plans de financement proposés sont les suivants :

	Dossier DETR Création voirie communale	Dossier DETR Aménagement du Bourg
Coût total HT (*)	205.660,00 €	311.360,00 €
Région	52.733,00 €	79.836,00 €
Département	28.125,00 €	42.579,00 €
DETR (environ 25,3 %)	52.000,00 €	78.738,00 €
PAP (Plan d'Accompagnement au Projet)	39.587,00 €	59.933,00 €
Autofinancement (20 % du coût total du PAP)	33.215,00 €	50.274,00 €

(*) Le coût total HT estimé par le bureau d'études Fbi est de 585.000 euros ; sur les plans de financement ci-dessus, seules les dépenses subventionnables sont inscrites.

Les membres du conseil ont été invités à valider le plan de financement, ce qui a été fait à l'unanimité.

2 – Questions diverses

- **Protection sociale complémentaire**

Le CDG (Centre Départemental de Gestion) envisage de lancer une nouvelle consultation pour le compte des collectivités qui lui auront donné mandat afin d'obtenir un contrat de protection sociale complémentaire. La consultation pourrait améliorer les conditions tarifaires actuelles (MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) : 2,03 % du salaire brut).

Le mandat qui serait donné au CDG n'engagerait en rien la commune puisque ce n'est qu'après avoir pris connaissance des résultats de la négociation qu'elle aura à se prononcer.

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour donner mandat au CDG.

- **Rythmes scolaires**

Le dispositif actuel (rythmes scolaires à 4,5 jours avec activités de qualités proposées pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) semblait correspondre à l'intérêt de l'enfant. Cette position paraissait partagée par plusieurs communes des Marches du Velay Rochebaron. Cependant, à la suite des sondages effectués auprès des familles, des équipes enseignantes et des collectivités, la tendance au retour à 4 jours se généralise sur le territoire de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire a tenu à informer que le maintien de la gestion et du financement des TAP pour quelques exceptions semblent être difficile.